

RÈGLEMENT

DÉROULEMENT DES ATELIERS

Les ateliers sont dispensés une fois par semaine sous la forme d'une séance de quarante cinq minutes, heure, une heure quinze, une heure trente, une heure quarante cinq ou deux heures trente (suivant les ateliers) de début septembre à fin juin selon la saison en cours, excepté pendant les périodes de vacances scolaires.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

L'élève s'engage à respecter le présent règlement intérieur tout au long de l'année.

La compagnie se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement irrespectueux nuirait manifestement à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours. Le respect de chacun s'impose : pas de jugement, pas de violence, nous sommes tou.te.s là pour partager des moments agréables. L'élève ou le parent responsable s'engage à **souscrire à une assurance responsabilité civile** couvrant son activité tant lors du suivi des cours que lors des diverses manifestations de la compagnie.

Toute dégradation même involontaire (mobilier, locaux, accessoires), causée par un des élèves, sera à son entière charge pour la restitution ou la remise en état de ce qui a été dégradé.

L'élève s'engage à être assidu au cours. **Toute absence doit être préalablement annoncée à Clémence (sms, mail) par respect pour le travail engagé.**

Les parents sont seuls responsables de ce qui peut advenir à leurs enfants sur le trajet pour venir aux ateliers. La responsabilité de la Compagnie Larsen Affect n'est engagée que dans les locaux où se déroulent les ateliers.

L'élève devra porter une tenue adaptée à l'activité (souple et non fragile)

Durant l'année, l'élève est amené à suivre des répétitions supplémentaires pour les besoins du spectacle.

L'élève ou le responsable légal s'engage à signaler le plus rapidement possible si il ne souhaite pas ou ne peut pas participer aux spectacles, le calendrier des répétitions et des spectacles est donné en début d'année.

L'élève ou le parent s'engage à rendre les costumes et accessoires que la compagnie lui prête, propres et en l'état initial.

PAIEMENT

Le paiement des frais d'adhésion (20€) et de la cotisation suivant l'atelier doit être versé au plus tard au troisième cours. Chaque inscription validée est due. Aucun remboursement ne peut être versé à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les ateliers.

NOM — PRÉNOM &
SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

NOM — PRÉNOM &
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉgal